

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **16 janvier 2012**

Décision n° **B-2012-2908**

commune (s) :

objet : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les actions de solidarité internationale de la direction de l'eau de la Communauté urbaine de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Reppelin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 9 janvier 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 17 janvier 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, David G..

Absents excusés : Mme Domenech Diana, MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Calvel, Abadie (pouvoir à M. Desseigne), Arrue, Passi (pouvoir à Mme Peytavin), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Mme Dognin-Sauze, MM. Vesco, Assi.

Absents non excusés : MM. Sécheresse, Bernard R., Lebuhotel, Sangalli.

Bureau du 16 janvier 2012**Décision n° B-2012-2908**

objet : **Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les actions de solidarité internationale de la direction de l'eau de la Communauté urbaine de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 3 janvier 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent dossier a pour objet le lancement d'une procédure, en vue de l'attribution des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les actions de solidarité internationale de la direction de l'eau de la Communauté urbaine de Lyon.

Les prestations comprennent :

- une mission d'appui au plan stratégique, comprenant :

. une mission d'appui à l'évolution des démarches, méthodes et cadrage (fonds eau ou coopération),

. une mission d'alerte sur les opportunités de financement des opérations de coopération décentralisée de la Communauté urbaine,

. une mission d'identification de projets dans le cadre desquels les expertises de la direction de l'eau sont susceptibles d'être mobilisées,

. une mission de communication pour la valorisation de sa politique de solidarité internationale en général, ou certains projets en particulier (proposition et production de supports de communication écrits ou multimédia) ;

- une mission d'appui au plan opérationnel, projet par projet :

- en amont des projets de coopération décentralisée :

. le cas échéant, un appui au recueil de données, au sein de la collectivité partenaire, permettant de définir ses attentes,

. une identification de la faisabilité (organisationnelle, technique et financière) d'un projet de coopération,

. un appui à la définition des objectifs du projet et des indicateurs de suivi,

. un appui à la constitution des dossiers de demande de cofinancement qui permettront la réalisation financière du projet ;

- en phase réalisation de projets de coopération :

. le cas échéant, une assistance pour la préparation et l'accompagnement des missions d'experts (logistique, briefing et débriefing des missions),

. un appui logistique à l'organisation d'évènements de communication : séminaires, ateliers de travail, conférences, etc.,

. un appui à la réalisation d'actions de formation ou d'échanges d'expériences,

. un appui au suivi-évaluation au fil du projet : outils de pilotage, indicateurs, conseils pour d'éventuelles réorientations des actions,

- en aval des projets (fonds eau ou coopération décentralisée) :

. capitalisation des actions,

. valorisation des acquis par la production de supports de communication.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme d'1 an reconductible de façon expresse 3 fois une année.

Le marché comporterait un engagement de commande annuel maximum de 50 000 € HT ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert en vue de l'attribution des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les actions de solidarité internationale de la direction de l'eau de la Communauté urbaine de Lyon,

b) - le dossier de consultation des entreprises.

2° - **Les prestations** seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - **Les offres** seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

4° - **Autorise** monsieur le Président à signer le marché à bons de commande ayant pour objet l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les actions de solidarité internationale de la direction de l'eau de la Communauté urbaine et tous les actes contractuels y afférents, pour un montant annuel maximum de 50 000 € HT, soit 59 800 € TTC, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres.

5° - **La dépense** correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe des eaux et au budget annexe de l'assainissement - exercices 2012, 2013 et éventuellement 2014, 2015 et 2016 - compte 617 200 - opérations n° 2197 et n° 2186.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 17 janvier 2012.